

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé
(s) :

Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent
(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2013/712 - Rénovation et accroissement du parc privé - 1324
Mise en place du Point rénovation info service (PRIS) et
réponse à l'appel à candidature de l'Etat "Initiatives locales
dans la rénovation énergétique"**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, valide le positionnement du Département en tant que "Point rénovation info service" (PRIS) pour la réhabilitation énergétique des logements sur le territoire bas-rhinois, pour tous les publics, qu'ils soient ou non éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), dans le cadre de la mise en place au niveau national du Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).

Elle valide également le principe de la réponse du Département à l'appel à candidature national "Initiatives locales dans la rénovation énergétique" en vue de valoriser les actions engagées dans le cadre du programme départemental "Réduire la facture d'eau et d'énergie chez soi", adopté par délibération n° CG/2012/51 du 22 octobre 2012.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80871-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13